

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 1^{er} juillet 2024

Service référent : Direction des Ressources humaines

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

L'An deux mil vingt-quatre, le premier juillet, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-cinq juin, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alain RICHARD, M. Alexis LIGEOUR, M. Jean-Pierre BOUTAUD, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, Mme Dorothee BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, M. Alain MOREAU, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, Mme Corinne LE JEUNE, M. Marc ESPA, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX, Mme Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, Mme Sophie LEMOULINIER représentée par Mme Annick DELAUNAY, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Dominique CALCAGNO représenté par Mme Sylvie BOSSARD

Secrétaire de séance : Mme Dorothee BOBEAU

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Séance du conseil municipal du lundi 1^{er} juillet 2024 Délibération n°77/2024

Service référent : Direction des Ressources humaines

Objet: Ressources humaines – Modification du Tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, aux grands projets, administration générale, à la communication, au sport, aux transports et aux commerces.

Pôle Petite Enfance

Le départ en retraite de la responsable du Pôle petite enfance nécessite que le poste soit fléché différemment afin que le grade d'infirmière y soit également intégré.

Aussi, ce poste deviendra responsable du pôle petite enfance avec fonction d'infirmière ouvert aux cadres d'emplois d'éducateurs de jeunes enfants ou infirmières en soins généraux ou puéricultrice cadres de santé.

Adoption :

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code de la fonction publique,
- Vu** le projet de modification du tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE les modifications du tableau des emplois ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Ressources humaines de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 3 juillet 2024

Le Maire

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2024-
Classification actes : 7.1 - FINANCES LOCALES – Décisions Budgétaires

